

AR Prefecture

046-264601113-20250324-2025_03_24_007-DE
Reçu le 27/03/2025

DELIBERATION N°2025-03-24/007
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 mars 2025 - 14h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



OBEJT : DELIBERATION PORTANT REMISE GRACIEUSE DU TROP PERCU D'UN AGENT.

Sur rapport de Monsieur le Président,

L'attention de l'assemblée est appelée sur la demande de remboursement de sommes indûment perçues suite à une situation individuelle très particulière.

Considérant la faute commise par l'administration,

Considérant la demande de remise gracieuse formulée par l'agent en date du 06/03/2025,

Le Conseil d'administration, par délibération, est seul compétent pour admettre ou rejeter partiellement ou en totalité ces demandes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant le recours gracieux demandé par cet agent par courrier du 06/03/2025, la réalité de l'erreur technique de l'Administration,

Il est proposé au Conseil d'administration d'accorder à Madame Sylvie DREVELLE une remise gracieuse du trop-perçu de rémunération, soit **902.04€ net**, correspondant à la période allant du **01/02/2024 au 31/01/2025**.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à donner un avis favorable à la demande de recours gracieux pour la remise totale de l'indu concernant cet agent.

Article 2 : D'autoriser cette remise gracieuse à l'agent à concurrence du solde.

AR Prefecture

046-264601113-20250324-2025_03_24_007-DE
Reçu le 27/03/2025

A Luzech, le 24 mars 2025

La secrétaire de séance,



Delphine AZNAR

Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS



Bernard PIASER

Rendu exécutoire le : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à quatorze heures à Luzech, se sont réunis dans les locaux de la Mairie de Luzech, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le mercredi dix-neuf mars deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Brigitte PASSEDAT.

Procuration : M. Daniel TERRIER (a donné procuration à Mme Christine CALVO), Mme Monique EVIN (a donné procuration à M. Bernard PIASER),

Etaient absents ou excusés : Mme Lydie LAFON, Mme Evelyne VYNISALE., M. Daniel TERRIER, Mme Monique EVIN,

Assistaient : M. Pascal THOMAS Directeur-Adjoint du CCAS, Mme Aurore FRANCOUAL Comptable du CCAS, Mme Marion FONTAINE Assistante de direction au CCAS.

Nombre de Conseillers : 11

Présents : 7 Absents/Excusés : 4 Procuration : 2 Votants : 9

Secrétaire de séance : Mme Delphine AZNAR

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

4. Remise gracieuse du trop-perçu d'un agent.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Luzech, le 24/03/2025
Le Président,

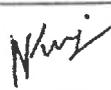


Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
A Luzech, le 24/03/2025

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Pour :
Contre :
Abstention :

Date de convocation : 18/03/2025

PIASER Bernard	
AZNAR Delphine	
CALVO Christine	
PRADAYROL Pascal	
CASTANIER Patrice	
LAFON Lydie	
KURJEAN Nicole	
VYNISALE Evelyne	
EVIN Monique	
TERRIER Daniel	
PASSEDAT Brigitte	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/03/2025 et de la publication le 24/03/2025.

A LUZECH, le 24/03/2025

AR Prefecture

046-264601113-20250324-2025_03_24_007-DE
Reçu le 27/03/2025